

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04.132

**Pôle mécanique - ZI
n° 3 à L'Isle
d'Espagnac : cession
de bâtiments de
bureaux à la SCI de
Monsieur CAILLAUD**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04.132**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

POLE MECANIQUE - ZI N° 3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSIION DE BATIMENTS DE BUREAUX A LA SCI DE MONSIEUR CAILLAUD

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la société IRIS SYSTEMES, gérée par M. CAILLAUD, qui emploie 8 personnes et est spécialisée dans l'ingénierie d'automatismes industriels, occupe le bâtiment référencé n° 8a du Pôle Mécanique. Ce bâtiment à usage de bureaux d'environ 135 m², situé sur la parcelle AB236, d'une surface de 153 m² a été acquis en mai 2012 par la société, pour un montant de 60 000 €.

En juin 2013, M. CAILLAUD a acquis dans le cadre du développement d'une autre activité les bureaux référencés 8b, anciennement occupés par la société PSI.

M. CAILLAUD souhaite aujourd'hui acquérir les bureaux référencés 8c occupés par la société ERI SUD OUEST et une partie du local 3 occupé par INEO ATLANTIQUE.

La vente du bâtiment pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à :

- 43 000 € HT les bureaux n°8c d'une surface de 95 m² occupés par ERI SUD OUEST,
- 35 000 € HT l'atelier n°3 d'une surface de 200 m² occupé par INEO ATLANTIQUE.

La valeur d'actif est de :

- 14 638,12 € pour les bureaux n°8c au 31 décembre 2015. La plus-value constatée est de 28 361,88 €,
- 23 421 € pour l'atelier 3 au 31 décembre 2015. La plus-value constatée est de 11 579 €.

La plus-value globale est de 39 940,88 €.

La présente vente, consentie par la communauté d'agglomération, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La communauté d'agglomération se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée antérieurement, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date de l'achèvement de l'immeuble.

Pour la présente cession, le montant de la TVA à régulariser est de :

- 1 139,76 € pour les bureaux n°8c si la vente a lieu en 2015,
- 1 823,61 € pour l'atelier 3 si la vente a lieu en 2015.

La TVA totale à régulariser est de 2 963,37 € si la vente a lieu en 2015.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 3 mars 2015,

Je vous propose :

DE VENDRE à la SCI de M. CAILLAUD, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, le bâtiment n° 8c, situé sur la parcelle AB235, et l'atelier 3, situé sur la parcelle AB250, au prix de 80 963,37 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 775 - Budget annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 09 avril 2015